

Soutien de la société civile canadienne pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Le 6 décembre 2018



Le 6 décembre 2018

Soutien de la société civile canadienne pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM)

Chères, chers Parlementaires,

En prévision de l'adoption attendue du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) la semaine prochaine, au Maroc, nous réaffirmons notre soutien à cette initiative, nous qui sommes des organisations canadiennes travaillant sur les questions de la migration, du développement international et de l'aide humanitaire. Nos organisations soutiennent vivement ce Pacte. Ces deux dernières années, plusieurs de nos organisations ont activement participé aux discussions entourant le GCM afin de s'assurer que celui-ci favorise les meilleures pratiques en matière d'actions et de programmes sur le terrain.

Au cours des dernières semaines, nous avons constaté avec une préoccupation croissante la diffusion d'informations inexactes à propos du GCM. En réaction, nous avons jugé bon de fournir les renseignements suivants afin que vous puissiez, chères et chers parlementaires, disposer des informations pertinentes à la juste compréhension du Pacte. Ainsi, vous pourrez mesurer l'importance pour le Canada de signer ce Pacte la semaine prochaine, à Marrakech.

Nous tenons à souligner que le GCM traite exclusivement des enjeux de la migration et non de ceux des réfugiés. Un processus spécifique a conduit au Pacte mondial sur les réfugiés, lequel devrait être adopté plus tard ce mois-ci. De nombreuses organisations et individus ont présenté conjointement au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes [un mémoire](#) sur le Pacte mondial sur les réfugiés. Une délégation de nos organisations serait ravie de vous rencontrer afin de vous fournir davantage de renseignements sur les travaux touchant le Pacte mondial pour la migration ou le Pacte mondial sur les réfugiés.

Questions clés sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM)

1. En quoi consiste le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM)?

Ce Pacte est un accord négocié entre gouvernements, sous les auspices des Nations Unies, destiné à couvrir toutes les dimensions des migrations internationales. Négocié au cours de 2018 – à la suite d'une longue période de consultation menée en 2017 et incluant les opinions des États membres des Nations Unies, des experts et de la société civile –, le GCM sera finalement adopté lors d'une conférence des chefs d'État et de gouvernement les 10 et 11 décembre 2018, à Marrakech au Maroc.

Le GCM reconnaît la responsabilité partagée de *tous* les États en matière de migration. Il contient 10 principes directeurs et 23 objectifs pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les principes directeurs englobent la souveraineté nationale, le caractère non contraignant du document au regard du droit international et la mise en œuvre des droits de la personne. Les objectifs du GCM répondent à de nombreuses préoccupations pressantes concernant la migration, notamment le trafic et la traite de personnes, la coordination des politiques frontalières ainsi que le renforcement et la protection des droits des femmes et des enfants. Il s'intéresse également au problème des personnes déplacées pour des raisons environnementales, problème auquel nos

organisations sont de plus en plus confrontées dans le cadre d'interventions dans les pays du Sud. En substance, le GCM regroupe des pratiques exemplaires que les États sont encouragés à suivre – sans y être obligés – lors de la mise en œuvre de leurs politiques de migration. Le GCM repose sur le principe de la responsabilité partagée entre tous les États et tient compte non seulement de la perspective des pays d'origine et de transit, mais aussi des pays de destination comme le Canada.

2. Le Pacte mondial entraînera-t-il l'abandon ou la réduction des droits souverains des États?

Non. Le respect de la souveraineté nationale est l'un des principes directeurs du Pacte mondial. Le GCM n'est pas un traité et n'aura donc aucune incidence juridique sur les systèmes juridiques nationaux. Il prévoit que les États géreront leurs frontières « dans le respect de la souveraineté nationale et des obligations découlant du droit international », tout en « empêchant la migration irrégulière ». Il prévoit donc une coopération renforcée pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et pour démanteler les réseaux de passeurs, et ce, au bénéfice des États et des migrants. Il ne crée pas un droit de migrer; l'admission de ressortissants étrangers est la prérogative des États qui sont libres de décider qui ils autorisent sur leur territoire.

3. Quelles sont les implications du Pacte mondial pour le Canada? Le Pacte entraînera-t-il des coûts?

La participation du Canada au GCM n'entraînera aucun coût financier et ne sera pas juridiquement contraignante. Le GCM n'aura aucun impact sur les niveaux d'immigration du Canada ni sur les catégories d'immigration, et il ne traitera pas de la question des réfugiés. Le GCM reconnaît aux États le droit de distinguer le statut de migration régulière et de migration irrégulière dans leurs politiques et législations nationales. **En signant le GCM, le Canada n'aura aucune obligation d'apporter des modifications à ses politiques actuelles.** En fait, de par sa participation active au processus de négociation, le Canada possède des lois et des politiques qui se reflètent déjà bien dans la version finale du GCM.

Le GCM encourage les États à élaborer des réponses nationales ambitieuses en matière de migration par le biais de plans nationaux mis en œuvre de façon *volontaire*. Le Canada aura le plein contrôle sur l'élaboration de tels plans.

4. Pourquoi le monde a-t-il besoin d'un Pacte mondial pour les migrations?

Il existe un décalage important entre l'ampleur et la complexité de la migration internationale et les cadres de gouvernance existants pour la coopération entre les États. La migration peut être un moteur de l'activité économique et resserrer les liens entre les pays, mais elle peut également constituer une source de tension entre les États. Les personnes qui se déplacent, en particulier les femmes et les enfants, sont souvent vulnérables aux violations de leurs droits, notamment en ce qui concerne le trafic d'êtres humains. Nous assistons à une augmentation du nombre d'enfants migrants et du nombre de mineurs non accompagnés. Par exemple, en 2015-2016, il y a eu cinq fois plus d'enfants qui ont migré seuls qu'en 2010-2011.

L'adoption du Pacte mondial pour les migrations en décembre fournira des précisions et un élan à la coopération internationale en matière de migration. En tant que pays d'accueil, le Canada a tout à gagner à disposer d'un cadre international pour faire en sorte que les migrations soient sûres, ordonnées et régulières. Le projet final du GCM est l'aboutissement de deux années de négociations sérieuses avec les États membres et les organisations de la société civile, y compris les nôtres.